

# Ville d'Allauch



Allauch, le - 4 OCT. 2023

Monsieur Emmanuel MACRON  
Président de la République  
Palais de l'Élysée  
55 rue du Faubourg-Saint-Honoré  
75008 Paris

Réf : LDC/CP2700  
Objet : Renforts de police en zone périurbaine

## SÉCURITÉ

# Les Maires d'Allauch et Plan-de-Cuques demandent des renforts de Police nationale à Emmanuel Macron

Publié le 05 octobre 2023

**Alors que le Président de la République a annoncé cette semaine la création de 238 brigades de gendarmerie en zone rurale et que la Préfecture de Police a annoncé le renfort de 70 policiers à Marseille, Lionel de Cala, Maire d'Allauch, et Laurent Simon, maire de Plan-de-Cuques, ont saisi Emmanuel Macron pour obtenir des renforts pour le commissariat de Police nationale d'Allauch - Plan-de-Cuques, en zone péri-urbaine.**

*Monsieur le Président de la République,*

*Vous avez annoncé, ce lundi 2 octobre 2023, la création de 238 nouvelles brigades de gendarmerie en zones rurales.*

*Depuis trois ans, nous réclamons un renfort des effectifs de police nationale en zone péri-urbaine à commencer par le commissariat de Plan-de-Cuques qui couvre l'ensemble du territoire du Canton Vert en périphérie de Marseille.*

*Nous dénonçons une situation où des territoires comme celui d'Allauch et Plan-de-Cuques ne bénéficient ni des renforts annuels dans les commissariats marseillais ni des*

*renforts en zones rurales (le territoire a basculé d'une zone Gendarmerie à une zone Police en 2003).*

*Dès le 15 juin 2021, nous avons attiré l'attention de la Préfecture de Police des Bouches-du-Rhône sur le manque de moyens alloués au commissariat d'Allauch - Plan de Cuques (moins de 10 agents), alors que les besoins en sécurité de nos deux communes, fortes d'un bassin de population de 35 000 habitants, sont importants.*

*Pour remédier à cette difficulté, nous demandons la création d'une circonscription de sécurité publique pour Allauch et Plan-de-Cuques afin de ne plus dépendre de la Division Sud de Marseille qui couvre un territoire qui s'étend des calanques de Sormiou à Marseille, jusqu'à la commune de Peypin située à la limite du Pays d'Aubagne et de l'Étoile. Nos territoires communaux couvrent à eux seuls 59 km<sup>2</sup>.*

*Véritable service public de proximité indispensable sur un territoire comme le nôtre, nous notons que les capacités d'intervention des forces de l'ordre sont souvent trop longues, compte-tenu des distances et des difficultés de circulation qu'engendre l'expansion de la métropole marseillaise.*

*Cette configuration porte un préjudice important pour nos communes, les effectifs du commissariat d'Allauch-Plan-de-Cuques se révélant insuffisants pour lutter contre certains fléaux qui nous concernent particulièrement comme les cambriolages, les vols et dégradations de véhicules. À ce jour, ce sont nos Polices municipales respectives qui assurent une présence au quotidien sur le terrain alors que la sécurité reste une prérogative de l'État.*

*Le renfort des effectifs du commissariat d'Allauch - Plan-de-Cuques permettraient aux agents de Police nationale d'intervenir sur l'ensemble de nos noyaux villageois rendant un service public de proximité et de sécurité performant, celui-ci passant par des temps d'intervention réduits et adaptés aux nouvelles pratiques des délinquants.*

*Dans cette dynamique, et avec une nouvelle organisation physique et horaire des effectifs de Police nationale, notre territoire disposerait ainsi d'une efficacité d'intervention semblable aux autres territoires métropolitains, gagnant sensiblement en nombre de patrouilles et améliorant le service public rendu à l'ensemble des habitants d'Allauch et Plan-de-Cuques.*

*Nous vous prions de croire, Monsieur le Président de la République, en l'expression de notre haute considération.*

**Le Maire d'Allauch,**

**Le Maire de Plan de Cuques,**

**Lionel DE CALA**

**Laurent SIMON**

[Retrouvez, ici en format pdf, le courrier adressé au Président de la République.](#)



&gt;

**MAIRIE  
D'ALLAUCH**

1 Place Pierre Bellot  
13190 Allauch  
HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi - Jeudi :  
8h30 > 12h30 - 14h > 18h  
Vendredi :  
8h30 > 12h - 14h > 17h30  
Samedi :  
8h30 > 12h